

Adapter les forfaits de l'aide sociale aux normes CSIAS

Patrick Cerf (PS)

La hausse des prix de l'énergie supplante désormais la pandémie de covid-19 dans la série des crises à répétition. Si le monde politique et économique s'inquiète de cette situation à l'approche de l'hiver, une frange de la population, elle, peine à relayer ses préoccupations dans les médias. Nous pensons tout particulièrement aux près de 1500 ménages soutenus annuellement par l'aide sociale dans notre canton. Pour rappel, cela concerne environ 2500 personnes dont près d'un tiers d'enfants.

Il faut savoir que les frais d'énergie (sans les charges locatives) sont compris dans le forfait d'aide sociale à hauteur de 4,7% du panier-type édicté par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Par conséquent, une facture d'électricité plus élevée vient directement plomber un budget qui n'assure déjà que le minimum vital.

Pour mémoire, le forfait jurassien mensuel s'élève à 997 francs pour une personne seule ¹. Une adaptation du forfait jurassien aux normes CSIAS se traduirait en finalité par un coup de pouce de 0,9% à l'égard des bénéficiaires. Quand on sait qu'en pareille situation de crise, chaque franc compte à la fin du mois, cette adaptation serait un signe de solidarité minimum de la part de l'Etat à l'égard de celles et ceux qui sont les moins bien lotis de ce canton.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement est chargé d'adapter les forfaits pour l'entretien des bénéficiaires de l'aide sociale au minimum aux normes CSIAS ².

L'ajustement des normes ne pouvant être effectif que dans un délai d'un an, le Gouvernement veillera toutefois à mettre en place cette disposition dès le 1^{er} janvier 2023 déjà.

¹ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2021/Adaptation-du-forfait-pour-l-entretien-pour-les-personnes-au-bénéfice-de-l-aide-sociale.html#:~:text=4%20personnes%3A%20%27134%20francs,202%20francs%2C%20pr%C3%A9c%C3%A9demment%20%2B%20200%20francs>

² https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL_C_3_1?effective-from=20220101

Patrick Cerf (PS)

Urgence demandée

L'urgence est demandée au motif que la menace d'une précarisation des personnes les plus pauvres s'accroît à l'approche de l'hiver avec l'augmentation conséquente des tarifs de l'énergie.

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)

- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 28 septembre 2022

Documents annexés

- 2022_09_28_PLT_Motion forfaits aide sociale.pdf

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Adapter les forfaits de l'aide sociale aux normes CSIAS

La hausse des prix de l'énergie supplante désormais la pandémie de covid-19 dans la série des crises à répétition. Si le monde politique et économique s'inquiète de cette situation à l'approche de l'hiver, une frange de la population, elle, peine à relayer ses préoccupations dans les médias. Nous pensons tout particulièrement aux près de 1500 ménages soutenus annuellement par l'aide sociale dans notre canton. Pour rappel, cela concerne environ 2500 personnes dont près d'un tiers d'enfants.

Il faut savoir que les frais d'énergie (sans les charges locatives) sont compris dans le forfait d'aide sociale à hauteur de 4,7% du panier-type édicté par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Par conséquent, une facture d'électricité plus élevée vient directement plomber un budget qui n'assure déjà que le minimum vital.

Pour mémoire, le forfait jurassien mensuel s'élève à 997 fr. pour une personne seule ¹. Une adaptation du forfait jurassien aux normes CSIAS se traduirait en finalité par un coup de pouce de 0,9% à l'égard des bénéficiaires. Quand on sait qu'en pareille situation de crise, chaque franc compte à la fin du mois, cette adaptation serait un signe de solidarité minimum de la part de l'Etat à l'égard de celles et ceux qui sont les moins bien lotis de ce canton.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement est chargé d'adapter les forfaits pour l'entretien des bénéficiaires de l'aide sociale au minimum aux normes CSIAS ².

L'ajustement des normes ne pouvant être effectif que dans un délai d'un an, le Gouvernement veillera toutefois à mettre en place cette disposition dès le 1^{er} janvier 2023 déjà.

Urgence

L'urgence est demandée au motif que la menace d'une précarisation des personnes les plus pauvres s'accroît à l'approche de l'hiver avec l'augmentation conséquente des tarifs de l'énergie.

¹ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiques-2021/Adaptation-du-forfait-pour-l-entretien-pour-les-personnes-au-benefice-de-l-aide-sociale.html#:~:text=4%20personnes%3A%20%27134%20francs,202%20francs%2C%20pr%C3%A9%20demment%20%2B%20200%20francs>

² https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL_C_3_1?effective-from=20220101

Delémont, le 28 septembre 2022

Pour le Groupe parlementaire socialiste, le responsable :

Patrick Cerf